

Une étape douloureuse

[Imprimer](#)

[Imprimer](#)

Lundi 8 février 2021, notre Communauté a été appelée à faire un acte d'obéissance confiante à l'Église, en renouvelant sa gratitude au pape François pour la sollicitude paternelle avec laquelle il a voulu intervenir pour panser les blessures d'une saison critique de notre vie commune.

Le pas franchi avec une pénible trépidation est la fermeture de notre Fraternité à Cellole di San Gimignano (SI), ouverte en avril 2013.

Une fraternité qui, au cours de ces presque huit années d'existence, s'est révélée riche en dons surtout pour nous, frères et sœurs de Bose, avant même et plus encore qu'elle n'a pu en offrir aux nombreux amis et hôtes qui l'ont fréquentée.

Seule la recherche d'une suivance renouvelée du Seigneur, même en ces jours d'épreuve, motive ce choix douloureux. Depuis juin de l'année dernière, la Communauté a attendu en vain que frère Enzo Bianchi obéisse au décret singulier du 13 mai, approuvé sous une forme spécifique par le pape François, qui, pour le bien de la Communauté, prévoyait entre autres mesures son départ pour un temps indéterminé de Bose et de ses Fraternités. Durant ces longs mois, le délégué pontifical, p. Amedeo Cencini, a fait de nombreuses tentatives pour faciliter l'exécution de ce décret par frère Enzo Bianchi, en agissant selon la patience enseignée par l'Évangile, en vertu du mandat reçu du Saint-Siège, dans le respect de la justice et, surtout, de la souffrance de toutes les personnes concernées.

Puisque parmi les raisons invoquées par frère Enzo Bianchi pour se soustraire à l'exécution du décret et pour expliquer pourquoi il restait à Bose, dans la maison qu'il habite depuis plus de quinze ans, il y avait le refus de se rendre dans un autre monastère et la prétendue impossibilité de trouver un autre lieu approprié, la Communauté a accepté la demande suggérée par le délégué pontifical de renoncer à sa propre fraternité de Cellole, en rappelant à Bose ou en destinant à ses autres fraternités les frères qui étaient présents à Cellole jusqu'à présent, et de céder ces locaux en libre usage, afin que frère Enzo puisse s'y installer avant le début du Carême, accompagné de quelques membres profès qui – sous la condition canonique d'extra domum et exemptés de l'interdiction, prévue par le décret singulier, d'avoir des relations avec frère Enzo – puissent rendre durable son séjour dans ce lieu, désormais séparé « de Bose et de ses Fraternités ». Il s'est agi d'une décision ardue et douloureuse pour nous, mais malheureusement inévitable et qui ne pouvait pas être reportée plus longtemps.

Nous remercions de tout cœur tous ceux qui ont rendu possible l'expérience de Bose à Cellole et qui l'ont confortée par leur proximité et leur amitié, à commencer par l'évêque de Volterra, Mgr +Alberto Silvani, et nous plaçons notre confiance dans la miséricorde du Seigneur, pour qu'elle s'étende à nous tous et nous accorde le don de la paix que Lui seul peut nous donner.